

FOURNITURE DE PRODUITS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE POUR VETAGRO SUP

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 – Pouvoir adjudicateur

VetAgro Sup 1, avenue Bourgelat 69 280 Marcy l'Étoile

Téléphone : + 33 (0)4.78.87.25.25

Représentant légal : Mireille Bossy, Directrice Générale de VetAgro Sup.

2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits et consommables de laboratoire destinés aux laboratoires et unités de formation et de recherche de VetAgro Sup, qui sont répartis sur deux sites :

- campus agronomique de Clermont-Ferrand (89 avenue de l'Europe 63 370 Lempdes)
- campus vétérinaire de Lyon (1 avenue Bourgelat 69 280 Marcy l'Etoile).

L'article 1 du C.C.P. détaille les produits exclus du présent marché.

3 – Mode de passation

Le présent marché est passé au terme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Chaque lot constitue un accord-cadre multi-attributaires (voir nombre minimum et maximum de titulaires dans le tableau ci-dessous ; sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), qui s'exécute par bons de commande, en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Chaque accord-cadre est conclu sans minimum et avec le montant maximum indiqué dans le tableau ci-dessous (double de l'estimation). Celui-ci correspond à la durée totale du marché (période ferme et reconductions).

Il est divisé en 4 lots :

n° et intitulé du lot	Nombre minimum et maximum de titulaires	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Lot n°1 produits chimiques	2-4	Pas de montant minimum	200 000€
Lot n°2 équipements de protection individuelle jetables	2-4	Pas de montant minimum	300 000€
Lot n°3 produits pour bactériologie	2-7	Pas de montant minimum	360 000€
Lot n°4 produits pour histologie	2-4	Pas de montant minimum	160 000€

4– Lieu d'exécution

Campus vétérinaire, 1 avenue Claude Bourgelat 69 280 Marcy l'Etoile

Campus agronomique, 89 avenue de l'Europe 63 370 Lempdes.

5 – Durée du marché

Du 1er janvier 2027, ou à compter de sa notification si la date est postérieure, au 31 décembre 2027. Reconductible par période de douze mois jusqu'à trois fois sur décision expresse de VetAgro Sup notifiée au titulaire au moins deux mois avant la fin de durée de validité du marché.

6 – Contenu du Dossier de la Consultation des Entreprises (DCE)

Le marché comprend les documents contractuels suivants remis au candidat :

- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) ;
- le bordereau des prix unitaires (un par lot);
- la trame de mémoire technique.

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>). Celui-ci peut également être adressé par mail sur simple demande auprès de la cellule marchés (marches@vetagro-sup.fr).

Lors du téléchargement du dossier sur la plate-forme PLACE, il est recommandé de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis. Elles sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de consultation.

7 – Renseignements

Renseignements techniques et administratifs : via la plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

Les demandes de renseignements complémentaires devront être transmises avant le **lundi 12 octobre 2026, à 17h**.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, reçues en temps utile, sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard, 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

8 – Remise des candidatures et offres

La candidature et l'offre sont remises avant le **mardi 20 octobre 2026, à 12h00**, par dépôt par voie électronique standard sur la plateforme de dématérialisation des Achats de l'Etat (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

La signature électronique n'est pas requise.

Le candidat peut adresser en courrier recommandé ou déposer une copie de sauvegarde de son offre, impérativement avant la date limite indiquée ci-dessus, à l'adresse : VetAgro Sup AEF – Cellule Marchés 1, avenue Bourgelat 69 280 Marcy l'Etoile dans une enveloppe unique portant en mention : Les noms et coordonnées de l'entreprise et « Ne pas ouvrir - Marché n°2027-01– copie de sauvegarde ». Elle peut être adressée sous format papier ou numérique sur support physique (clé USB, CD) ou par voie électronique au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

« Arrêté du 27 juillet 2018 : Article 2 II. - La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.

La trace de cette malveillance est conservée;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres. »

Quelle que soit la modalité de remise de son pli, le candidat devra déposer l'ensemble des pièces listées à l'article 10.

9 – Critères pondérés d'attribution du marché

- Prix : 70 points dont :
 - ✓ prix issus du B.P.U. (60 points)
 - ✓ autres frais appliqués : frais de traitement, de port etc tels que figurant dans le B.P.U. (10 points) ;
- Valeur technique (moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché): 20 points ;
- Valeur environnementale (mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental de l'exécution du marché) : 10 points.

Ces critères seront appréciés sur la base du dossier fourni par le candidat et notamment du mémoire technique selon la trame jointe au D.C.E. Les offres ne répondant pas au cahier des charges ne seront pas notées et seront éliminées.

10 – Contenu de la candidature et de l'offre

Elle comprend les pièces énumérées ci-dessous, paraphées et signées :

1/ CANDIDATURE

les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés (formulaires téléchargeables à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

OU e-DUME

composés des pièces visées à l'article R2143-3 :

- Déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle et présentation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
- Déclaration du chiffre d'affaires réalisé globalement et dans le domaine d'activité sur les trois dernières années ;
- Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années.
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont dispose le candidat pour l'exécution du marché.

2/ OFFRE

A ce stade de la procédure, ni la signature de l'offre ni la fourniture de l'acte d'engagement ne sont obligatoires (voir article 11 ci-dessous)

- Bordereau des prix unitaires entièrement complété EN FORMAT PDF ET EXCEL (un par lot); les variantes ne sont pas autorisées ;

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, pour les lots n°1, n°2 et n°4, un taux de remplissage minimal du B.P.U. a été fixé pour que les offres soient recevables : 70% des lignes doivent être couvertes par des produits conformes.

- Tarif général au format Excel et PDF, en précisant si le tarif est avant remise ou remise déjà déduite ;
- Taux de remise consenti sur le tarif général (de façon globale ou détaillé par marque);
- Mémoire technique selon trame jointe (un par lot) ;
- Modalités d'accès aux fiches techniques des produits du B.P.U. (ou, à défaut, fiches techniques en PDF) ;

- Tout document que le candidat juge opportun de fournir pour faire valoir son offre et permettre son analyse au vu des critères énoncés au présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats des échantillons de certains produits, si cela s'avère nécessaire en cours d'analyse des offres.

Les offres seront rédigées en langue française et chiffrées en euros.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix). Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

11 – Candidat retenu : procédure à suivre et documents à fournir

L'entreprise retenue ne sera définitivement attributaire du marché qu'après production des déclarations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile et la liste nominative des travailleurs étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du Travail, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la demande de VetAgro Sup. Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les pièces demandées ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat classé immédiatement après.

L'acheteur formalise alors le marché par la signature de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1), selon la procédure ci-dessous :

Afin de simplifier le dépôt des offres, il n'est plus obligatoire que le candidat, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, signe l'offre qu'il présente. Le formulaire ATTRI1 (acte d'engagement) ne sera ainsi exigé qu'au terme de la procédure afin de formaliser le marché.

A cet effet, il appartient à l'acheteur d'en remplir les rubriques avant de l'adresser, non revêtu de sa signature, au candidat ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché. Celui-ci remplit alors les rubriques qui n'ont pu être renseignées par l'acheteur, le signe et le retourne à ce dernier.

Si le candidat se présente seul, le formulaire ATTRI1 doit être signé par le candidat individuel. En cas de groupement, il peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTRI1 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement. Sous réserve des contrôles et visa devant intervenir préalablement, l'acheteur signe l'acte d'engagement, concluant ainsi le contrat, et le notifie au titulaire. Pour plus d'informations, voir <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>

12 – Modalités de recours

Conformément à la réglementation en vigueur, les candidats évincés peuvent exercer les recours suivants :

- un référé précontractuel avant la conclusion du contrat ;
- un référé contractuel, après la conclusion du contrat dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou après la conclusion du contrat, dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- un recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la date de signature du contrat.